



Premiers points fort du programme politique

**Parti Bourgeois-Démocratique Suisse
canton de Berne (PBD canton de Berne)**

21 juin 2008

Premiers points fort du programme politique

L'élaboration et l'adoption d'un programme global de parti bourgeois sur les plans cantonal et fédéral seront des tâches dévolues aux organes à élire. Les 18 points forts suivants constituent ainsi un premier cadre d'orientation.

1

La liberté, des actes responsables et la disposition à s'engager constituent le fondement de la croissance et de la prospérité. Nous sommes particulièrement attachés à défendre les intérêts et à promouvoir les PME ainsi que les prestataires de service engagés comme salariés.

2

La politique doit être transparente, pragmatique et axée sur les solutions. Nous attachons de l'importance à un dialogue constructif avec toutes les forces vives de la nation ainsi qu'au respect de ceux qui pensent autrement que nous.

3

Nous ne sommes pas un parti d'opposition, mais nous voulons nous engager avec d'autres en faveur d'un Etat sain avec des limites bien définies et d'une société civile prometteuse pour l'avenir.

4

L'Etat veille à établir un système éducatif supérieur à la moyenne garantissant une égalité des chances pour tous.

5

Pour nous, la politique extérieure implique la représentation des intérêts de notre pays et expressément pas la poursuite d'objectifs idéologiques de la gauche ou du nationalisme de la droite

6

Nous sommes clairement en faveur d'une Suisse membre actif de l'Organisation des Nations Unies (ONU), des accords de Schengen/Dublin et de la coopération de notre pays au sein de diverses organisations internationales. La Suisse doit rester neutre.

7

Nous sommes opposés à une adhésion à l'Union européenne (UE), mais nous soutenons clairement et sans équivoque la voie bilatérale. Nous approuvons l'accord sur la libre circulation des personnes conclue avec l'UE.

8

Nous sommes partisans d'une politique forte et crédible en matière de sécurité. Nous approuvons la mission de l'armée. Son organisation, sa formation et son équipement doivent correspondre à cette mission. Les missions à l'étranger, déployées en fonction des principes fondamentaux appliqués jusqu'à ce jour, doivent rester possible à l'avenir aussi.

9

La démocratie et l'Etat de droit vont de pair. On ne saurait utiliser l'une contre l'autre.

10

L'Etat de droit doit lutter de manière conséquente contre la violence et la criminalité dans l'espace public et protéger ainsi ses citoyens de façon crédible.

11

Nous attachons de l'importance aux intérêts des jeunes. L'avenir leur appartient. Chez nous, ils doivent avoir voix au chapitre.

12

Lors de l'attribution de postes publics et de fonctions de cadre, les femmes doivent être traitées de manière égalitaire. C'est une exigence à laquelle nous répondrons nous aussi en tant que parti politique.

13

Des familles qui fonctionnent bien et d'autres communautés domestiques ayant fait leurs preuves sont d'une importance majeure pour le développement et la stabilité de notre société civile. Nous nous engageons pour leur renforcement.

14

Nous soutenons une agriculture de production durable fournissant une contribution essentielle à notre pays en vue d'assurer son approvisionnement alimentaire et l'entretien du paysage rural.

15

Nous accordons une attention toute particulière à l'environnement. Nous sommes disposés à coopérer de manière créative pour que des mesures de protection de l'environnement efficaces soient mises en œuvre. Nous pensons que le principe de causalité (principe pollueur-payeur) et les systèmes incitatifs constituent des mesures étatiques de premier plan.

16

La sécurité de l'approvisionnement énergétique est d'une importance cruciale. A côté d'un intrant énergétique plus efficace, il y a lieu d'augmenter également la production d'énergie dans notre propre pays. Ce faisant, il convient de prendre en compte la réduction des émissions de CO2.

17

Les centres économiques urbains sont très importants pour le développement de notre pays. Il convient de renforcer leurs capacités concurrentielles.

18

Nous nous engageons en faveur d'un développement de l'habitat décentralisé en Suisse et des mesures qui s'imposent à cet effet.

21 juin 2008